

tait des mains de son évêque, l'habit de tertiaire. Dès lors, sa grande ambition fut de recruter des membres à cette sainte milice de la pénitence. Sa première conquête parmi les personnes du monde fut sa pénitente Aurélie Caouette. C'est le trente août 1854, jour de la fête de sainte Rose de Lima, en l'église Notre-Dame du Rosaire, qu'eut lieu la cérémonie. A celle qui avait déjà une si particulière dévotion au Précieux-Sang de Notre-Seigneur et qui devait dans la suite fonder un Institut destiné à lui rendre un culte spécial, Monsieur Raymond donna en religion le nom de la grande sainte dominicaine, l'apôtre et le théologien du Précieux-Sang, Catherine de Sienne (1).

Dire la joie de la nouvelle tertiaire est chose impossible ; elle exultait. Ne voyait-elle pas dans cet acte la réalisation d'une partie de ses vœux ? Elle voulait ne plus appartenir au monde, et déjà elle était comme une religieuse, vivant encore dans le monde, c'est vrai, mais attendant avec confiance le jour où elle pourrait enfin se dérober complètement à ses regards.

Désormais elle s'efforcera de marcher sur les traces des saints qui lui ont été donnés pour modèle. Fille de Saint Dominique et de Sainte Catherine de Sienne, elle voudra réaliser dans sa vie leurs sublimes vertus. "Mon bien cher Père saint Dominique et ma bien-aimée protectrice sainte Catherine, s'écrie-t-elle dans une prière, rappelez-vous que je suis aussi l'épouse anéantie de Jésus qui est un époux de Sang. Aidez-moi à marcher comme vous à sa suite et d'un pas ferme ; que, comme vous, je préfère le mépris aux louanges." Esprit de zèle et de pénitence, telle est bien la note caractéristique du Tiers Ordre de Saint Dominique, note que nous retrouvons toujours dans la vie de l'innombrable légion d'âmes qui se sont sanctifiées dans les rangs de cette austère milice. Dans la suite

---

(1) Je soussigné, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe, membre du Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint-Dominique, en vertu d'une délégation à moi donnée par le R. P. Lacordaire, provincial des Frères Prêcheurs de France, en date du premier août de la présente année, déclare avoir admis aujourd'hui, sœur Aurélie Catherine Caouette, à la profession, au susdit Tiers-Ordre de la Pénitence de Saint Dominique. En foi de quoi j'ai livré les présentes scellées de l'effigie de Saint Dominique. Fait et passé à St-Hyacinthe, en l'église de Notre-Dame du Rosaire, le trente août mil huit cent cinquante quatre, jour de la fête de Sainte Rose de Lima, — RAYMOND, Ptre., Vic. général.